

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-227/DU 26 AVRIL 2004

**Chargeant Monsieur Fatiou AKPLOGAN ,
Ministre de l'Industrie, du Commerce et
de la Promotion de l'Emploi de l'intérim de
Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et
de l'Urbanisme.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 26 Avril au 10 mai 2004, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2004

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**


Mathieu KEREKOU.-

**Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 –
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.**